



RAPPORT D'ACTIVITÉS

Numéro d'entreprise

Introduction

Ce rapport d'activités reprend les critères quantitatifs et qualitatifs qui sont non-obligatoires pour obtenir l'agrément. Les critères repris ci-dessous sont progressifs. L'intérêt de ce rapport d'activités est de pouvoir mesurer, lors de vos demandes d'agrément et de renouvellement d'agrément, l'évolution de l'implémentation des trois caractéristiques des entreprises sociales, à savoir : la mise en œuvre d'un projet économique, la poursuite d'une finalité sociale et l'exercice d'une gouvernance démocratique.

Les organisations, principalement les entreprises débutantes, qui ne peuvent pas encore apporter d'éléments de réponse à certaines parties du rapport doivent indiquer « non-encore implémenté » et doivent motiver cette mention.

Ce rapport doit être complété. Un renvoi vers un site ou un rapport annuel ne sera pas pris en compte.

Ce rapport d'activité porte sur l'organisation dans son entièreté. C'est l'ensemble de la structure juridique demandant son agrément qui est concernée.

Chapitre 1 : le projet économique

Section 1 : L'emploi

Décrire, de façon quantitative et qualitative, le travail rémunéré de qualité et durable au sein de l'organisation comprenant au moins les éléments suivants :

1. L'évolution du travail au sein de l'organisation sur les trois dernières années, ou depuis le dernier agrément en cas de renouvellement

2. Le nombre d'équivalents temps plein occupés

3. Le ratio masse salariale/chiffre d'affaires (La masse salariale correspond à l'ensemble des rémunérations brutes, plus les avantages. Ce ratio permet de déterminer l'importance du montant financier affecté aux frais de personnel par rapport au chiffre d'affaires)

4. La répartition des types de contrats de travail (Contrat à durée déterminée et indéterminée)

5. Le taux de rotation du personnel (année N et N-1)

Ces données sont disponibles dans votre bilan social.



Section 2 : L'activité économique

Décrire, de façon quantitative et qualitative, votre activité économique et principalement :

1. La continuité de votre activité économique

2. Le montant de votre chiffre d'affaire sur au moins deux ans (Codes 70/74 du compte de résultat).



Chapitre 2 : la finalité sociale

Section 1 : La description de la politique d'affectation du bénéfice

Section 2 : La poursuite de modes de production et de consommation durables

Exemples : la gestion et collecte des déchets, le recyclage en fin de vie des outils et machines, la politique des déplacements et des transports, les mesures prises pour la limitation de la consommation d'énergies, la politique d'achat axée sur le principe de circularité et l'analyse des ressources utilisées (pétrole/carbone, recyclées, rareté, origine ...), la politique d'achat axée sur les produits locaux (circuit court), l'enregistrement EMAS ou certification ISO 14001 ou ISO 26000 ou le label bruxellois d'entreprise Ecodynamique.

Section 3 : La description de l'application du principe de tension salariale modérée



Chapitre 3 : la gouvernance démocratique

Section 1 : L'évolution du nombre de vos membres, coopérateurs ou actionnaires

Section 2 : Les modes de prises de décisions au sein de votre Conseil d'Administration, de votre Assemblée Générale ou autres structures internes à votre organisation.

Section 3 : Le taux de participation aux assemblées générales et le nombre de celles-ci



Section 4 : Le processus de participation

Afin de mieux cerner les objectifs et les modalités du processus de participation mis en œuvre au sein de votre organisation, veuillez détailler les parties prenantes de votre organisation qui sont concernées par :

- **L'information** qui correspond à des communications de type unilatéral.
- **La consultation** qui permet d'atteindre un niveau supérieur de participation. Elle consiste à sonder l'avis des parties prenantes, quant à un projet particulier, et d'en tenir compte dans la prise de décision finale.
- **La concertation**, processus au cours duquel, à chaque étape, les parties prenantes auront la possibilité de donner leur avis.
- **La codécision**, qui permet la participation directe à l'élaboration de la décision ou de la gestion déléguée.
- **L'évaluation** qui permet aux parties prenantes de faire le point sur l'effectivité de ce qui a été fait tout au long du processus de participation.



Chapitre 4 : l'autoévaluation

Il s'agit de réaliser une autoévaluation de votre situation par rapport aux trois caractéristiques de l'entreprise sociale décrites dans les trois chapitres précédents.

Veillez indiquer, pour chacune de ces trois caractéristiques, les éléments qui sont pour votre organisation :

- **des forces** : les aspects positifs internes que contrôle l'organisation
- **des faiblesses** : les faiblesses sont les aspects négatifs internes mais qui sont également contrôlés par l'organisation, et pour lesquels des marges d'amélioration importantes existent
- **des opportunités** : les possibilités extérieures positives, dont on peut éventuellement tirer parti
- **des menaces** : les problèmes, obstacles ou limitations extérieures, qui peuvent empêcher ou limiter le développement de votre organisation

Le projet économique	
Forces	
Faiblesses	
Opportunités	
Menaces	



La finalité sociale	
Forces	
Faiblesses	
Opportunités	
Menaces	

La gouvernance démocratique	
Forces	
Faiblesses	
Opportunités	
Menaces	



Sur base de cette analyse, veuillez préciser les objectifs à atteindre pour l'année à venir et déterminer un plan d'actions vous permettant :

- d'utiliser vos forces
- d'éviter d'être confronté à vos faiblesses
- d'exploiter vos opportunités
- d'écarter l'éventualité de vos menaces et leur impact négatif

